



PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 2875, boulevard Laurier, 10^e étage, bureau 1000, à Québec, le 8 octobre 2010 à 14 h.

Sont présents :

Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente
Mme Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis
M. Jacques Marcotte, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
M. François Picard, conseiller à la Ville de Québec

Est absent :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

La vice-présidente du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2010-96

Il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en y ajoutant cette modification :

- Retirer le point 4. a) 1 – Budget 2011 de la CMQ

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 septembre 2010

Résolution n° E-2010-97

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 septembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

Rapport annuel 2009

Résolution n° E-2010-98

Prendre acte du dépôt du *Rapport annuel 2009* de la CMQ.

Référence : Mémoire du 1^{er} octobre 2010
Responsable : Secrétariat – Communication et consultation

Adoptée à l'unanimité

Modifications au RCI 2005-04-12 de Lévis sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Résolution n° E-2010-99

Ne pas émettre d'avis métropolitain sur le règlement de la Ville de Lévis n° RV-2010-09-86, modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 2005-04-12, car celui-ci est d'intérêt strictement local et n'a aucun impact métropolitain.

Informez le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la CMQ n'émettra pas d'avis sur ce règlement.

Références : Mémoire du 21 septembre 2010
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le règlement RV-2010-09-93 modifiant le RV-2008-07-60 de Lévis sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Résolution n° E-2010-100

De ne pas émettre d'avis métropolitain sur le règlement n° RV-2010-09-93, modifiant le règlement no RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis « Sur le schéma d'aménagement et de développement révisé » (SADR).

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la CMQ n'émettra pas d'avis sur ce règlement.

Référence : Mémoire du 21 septembre 2010
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent – Mémoire de la CMQ

Résolution n° E-2010-101

Autoriser la direction générale à transmettre à Environnement Canada et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le mémoire de la CMQ sur l'élaboration d'une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.

Référence : Mémoire du 1^{er} octobre 2010
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE

SECRÉTAIRE